



Règlement 2003-643
 Adopté par la résolution 2003-110
 le 17 mars 2003
 Entrée en vigueur le 7 juin 2003
 Ivo Di Piazza, maire
 Sylvain Ouellet, greffier

Ville de Baie-Comeau - Plan d'ensemble du territoire
PLAN D'URBANISME

GRANDES AFFECTATIONS

- Commerce et services
- Institutionnelle et communautaire
- Tourisme, parc et récréation
- Conservation et récréation extensive
- Villégiature
- Forêt et sylviculture
- Industrielle
- Contraignante
- Non contraignante
- Extractive
- Prise d'eau
- Site d'entassement sanitaire
- Zone de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion

INTERVENTIONS PROPOSÉES

- Cheminement piéton à aménager
- Limite des secteurs urbains

PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE REQUIS EN VUE DE L'EXERCICE DES USAGES CONCERNÉS PRÉVUS À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

- Site archéologique connu
- Recommandation de citation
- Cote géographique

Règlement no	Maire
Plan revu le	Greffier
Règlement no	Maire
Plan revu le	Greffier
Règlement no 2005-870	Maire (voir annexe)
Plan revu le 30 novembre 2005	Greffier adjoint
Règlement no 2006-884	Maire
Plan revu le 22 avril 2006	Greffier

CONDUIT PAR: Jean-Yves Bouchard urbaniste	VERIFIÉ PAR: Jean-Yves Bouchard urbaniste
DESIGNÉ PAR: Régis Goggin mécanicien	APPROUVÉ PAR: Jean-Yves Bouchard urbaniste
ÉCHELLE: 1:25 000	DATE: 11 Septembre 2002

REFFÉRENCE INFORMATIQUE: 2002R-urbanisme-001.dwg

SOURCE DU PLAN DE BASE: 2002-urbanisme-001.dwg et 2002-urbanisme-002.dwg

Plan no 20-1-41

